La **C**ertification **P**ar **U**nités : CPU

La Certification par unités (d'acquis d'apprentissage) vise à améliorer l'attractivité de l'enseignement qualifiant en proposant aux jeunes des parcours davantage balisés, mieux adaptés aux rythmes d'apprentissage et plus valorisants parce que davantage porteurs de sens.

D'une manière plus générale, la capitalisation des unités doit permettre de favoriser la réussite scolaire en organisant les apprentissages sur le cycle 4-5-6 de l'enseignement qualifiant (technique ou professionnel), sans toutefois remettre en cause les exigences, puisque la délivrance du certificat de qualification se base sur la réussite de l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage (UAA). Le découpage de la formation en unités validées progressivement participe à une politique positive de valorisation des acquis plutôt qu'a la sanction des échecs, généralement ressentie négativement.

Le recours à la remédiation immédiate et continue, prévu dans la structure même du dispositif de la CPU, devrait contribuer également à redonner envie à l'élève de poursuivre son parcours jusqu'au bout, en évitant une accumulation préjudiciable et démotivante de lacunes, dont la conséquence est souvent l'abandon prématuré de la scolarité sans aucune certification.

Le découpage en UAA pourra aider également le jeune à trouver du sens à son parcours dans la mesure où il est d'emblée placé devant des objectifs concrets d'apprentissage, à court et moyen terme.

Le rôle du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), qui déterminera tous les profils métiers et les profils de formation, garantira par ailleurs une meilleure adéquation des Profils de Certification avec les exigences et les réalités du monde du travail.

Enfin, l'inscription du projet de la CPU dans le cadre de la politique européenne facilitera la mobilité des jeunes, nationale et internationale.